

Règlement du Jeu – Votre commande 100% remboursée

Article 1) Société organisatrice

La société DAMART SERVIPOSTE, RCS Lille Métropole 333 202 083, 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59 100 ROUBAIX, organise le 13/03/2015, un jeu avec post-tirage intitulé « **Votre commande 100% remboursée** » soumis à obligation d'achat.

Article 2) Participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure, ou mineure avec accord d'un représentant légal à peine de nullité, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ayant reçu la newsletter et utilisant le code Avantages lié, à l'exception du personnel de DAMART et des membres de leur famille.

Pour participer au jeu, il suffit de passer commande d'au moins un article sur le site internet www.damart.fr le 13/03/2015 avec le code avantages lié au jeu et communiqué par newsletter. La participation est automatiquement enregistrée dès la validation du paiement.

Article 3) Dotation

Un tirage au sort sera réalisé parmi toutes les commandes enregistrées le vendredi 13 mars 2015 sur le site www.damart.fr pour déterminer un gagnant pour 13 commandes enregistrées avec le Code Avantages lié à la loterie et communiqué par newsletter.

Chacun des clients ayant été tiré au sort gagnera le remboursement par chèque de sa commande avec un maximum de 100 € remboursés par commande.

L'adresse e-mail et/ou l'adresse postale permettront à l'organisateur de contacter les gagnants afin de confirmer leurs coordonnées et d'organiser l'envoi du chèque.

A défaut de réponse sous 15 jours d'un gagnant, son lot sera remis en jeu et un tirage au sort sera de nouveau effectué. Les lots seront remis au plus tard trois mois après la clôture du jeu.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des gains à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

Article 4) Limitation de responsabilité

La participation au jeu sur internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet.

A cet effet, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse.

La société organisatrice ne garantit pas que le site www.damart.fr fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon fonctionnement du jeu.

De même, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera versée aux participants si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié ou annulé à tout moment pendant toute la durée du jeu.

Article 5) Publication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent la société organisatrice à publier leur nom, prénom, lieu de résidence (ville et département), image dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article 6) Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant au jeu dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de radiation des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande en écrivant à DAMART (59 086 Roubaix Cedex 2) en précisant ses coordonnées.

Les participants qui exerceront le droit de radiation aux données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice et seront utilisées pour la gestion de l'opération (prise en compte des participations, détermination des gagnants, attribution et acheminement du gain).

Elles pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par la société organisatrice si les participants l'acceptent expressément en cochant la ou les cases prévues à cet effet dans le formulaire d'inscription.

Article 7) Litiges

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée par écrit uniquement à l'adresse : DAMART 59 086 Roubaix Cedex 2.